

Paris, le 27 juin 2012,

DPC : le Carnaval de Nice

Le SML a lu avec attention et intérêt les déclarations de Madame Marisol Touraine, Ministre de la Santé et des Affaires Sociales, lors du congrès de médecine générale de Nice concernant la réforme de la formation médicale continue dite « DPC ».

Ces annonces ont été faites à la seule fin de flatter les prétentions d'un syndicat mono-catégoriel, donc minoritaire au regard de la médecine libérale, et de quelques représentants de groupes de réflexion non légitimés par les urnes et ne représentant en fait qu'eux mêmes.

La ministre a déclaré vouloir suspendre la mise en place d'une commission scientifique indépendante, la CSI, dont les membres ont été nommés par voie réglementaire et décrets par l'équipe ministérielle précédente.

Alors, ou bien le ministère de la santé est déjà sous l'influence d'une minorité intellectuelle agissante, syndicale, ou bien l'équipe ministérielle se rend réellement compte, comme la précédente, que cette disposition de la loi Bachelot est particulièrement mal construite, incompréhensible, inapplicable.

Car elle engendrera inévitablement des dégâts collatéraux majeurs dans le tissu associatif actuel, avec vraisemblablement une désorganisation de la formation professionnelle continue des professionnels de santé à la clef qui aura pour conséquence de nombreux licenciements dans ce domaine.

En effet, si la première hypothèse est la bonne, alors il suffira de changer quelques noms pour faire plaisir à certains, mais il n'y aura aucune résolution des problèmes à venir.

Mais si la deuxième hypothèse est la bonne, alors, que Madame Marisol Touraine, Ministre de la Santé et des Affaires Sociales, entende les voies majoritaires multiples des professionnels de santé libéraux et revoit cette disposition particulièrement inique de la loi Bachelot dont elle n'a pas à assumer l'héritage.